ACTION 1

IDENTIFIER LES OBJECTIFS DU PACTE MONDIAL APPELANT UNE ACTION IMMÉDIATE

1. Cartographier les tendances et préoccupations en matière de migration.

Cette cartographie doit être étayée par des données chaque fois que possible. Identifier les lacunes des données existantes en ce qui concerne des objectifs spécifiques du Pacte mondial. Cette cartographie doit également comprendre une évaluation des besoins et des droits des migrants, en particulier les migrants en situation de vulnérabilité et ceux qui ont tendance à être laissés pour compte ou sont invisibles. Elle doit s'appuyer sur le processus de consultation ainsi que sur les données existantes et d'autres ressources. Étant donné que beaucoup de données sur les migrations présentent de nombreuses lacunes, notamment en ce qui concerne la situation des migrants dépourvus de documents au regard des droits de l'homme, il ne sera sans doute pas suffisant de procéder uniquement à une cartographie des données.

2. Organiser des consultations à plusieurs niveaux et avec plusieurs parties prenantes.

Les consultations doivent répondre à une série de critères décrits dans l'outil 2 : Critères pour les consultations multiniveaux et multipartites.

Les outils suivants peuvent faciliter le processus de consultation : Outil 3 : Guide de discussion sur l'évaluation

des besoins et Outil 4 : Principes relatifs à l'évaluation des besoins.

Lors du processus de consultation et d'évaluation des besoins, les États peuvent choisir d'adopter une approche centrée sur les objectifs du Pacte mondial ou un axe thématique, ou encore trouver un moyen de combiner les deux approches, tout en gardant à l'esprit les dix principes directeurs du Pacte mondial. L'outil 3 propose des questions pour faciliter l'adoption de ces approches du processus de consultation.

Une approche du processus de consultation centrée sur les objectifs du Pacte mondial consiste à mener une discussion sur des objectifs précis et les actions connexes énoncés dans le Pacte afin d'étudier les besoins dans un contexte donné.

Avantages

Permet aux acteurs de rester concentrés sur le champ d'application du Pacte mondial. Favorise une meilleure connaissance de la teneur du Pacte mondial.

Désavantages

Peut limiter l'identification de questions thématiques relatives à la migration et leur examen plus vaste. Peut entraver l'adoption d'une approche plus cohérente selon laquelle pour faire avancer une question importante, il est nécessaire de prendre une mesure qui se rapporte à plusieurs objectifs.

Une approche thématique consiste à mener une discussion sur de vastes questions de migration, puis à identifier les objectifs du Pacte mondial et les actions connexes qui se rapportent à ces questions.

Avantages

Permet aux acteurs de mener une réflexion large et ouverte sur des questions de migration importantes et de constater que des mesures concernant plusieurs objectifs peuvent être nécessaires pour s'atteler aux questions prioritaires.

Désavantages

Étant donné que les 23 objectifs du Pacte mondial touchent à de nombreux sujets et secteurs, des thèmes essentiels liés à la gouvernance des migrations risquent de ne pas être abordés si chacun des objectifs n'est pas soigneusement examiné.

3. Aligner le processus d'évaluation des besoins et les consultations sur les principes directeurs du Pacte mondial.

Les ressources suivantes fournissent des orientations sur les principes du Pacte mondial relatifs à l'approche fondée sur les droits de l'homme, à l'approche soucieuse de la problématique femmes-hommes et à l'approche adaptée aux besoins des enfants :

Mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi : Guide pratique sur la collaboration efficace de l'État avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme (OHCHR, 2016). Disponible à l'adresse https://www.ohchr.org/FR/Pages/Home.aspx.

- Handbook on National Human Rights Plans of Action (OHCHR, 2002). Disponible à l'adresse https://www.ohchr.org/FR/Pages/Home.aspx.
- Principles and Guidelines, supported by practical guidance, on the human rights of migrants in vulnerable situations (OHCHR et GMG). Disponible à l'adresse https://www.ohchr.org/FR/Pages/Home.aspx.
- > Principes et directives recommandés sur les droits de l'homme aux frontières internationales (OHCHR). Disponible à l'adresse https://www.ohchr.org/FR/Pages/Home.aspx.
- > Guide pour une mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations soucieuse des sexospécificités (ONU-Femmes, 2021). Disponible à l'adresse https://www.unwomen.org/fr.
-) Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent (OIT, 2008). Disponible à l'adresse https://www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm.
-) Guidance for assessing the situation of children on the move in a national context (UNICEF). Disponible à l'adresse https://www.unicef.org/fr.
-) Guidelines on Adolescent Participation and Civic Engagement (UNICEF). Disponible à l'adresse https://www.unicef.org/fr.
- > Portail de l'approche fondée sur les droits de l'homme (Groupe de travail sur les droits de l'homme du GNUD). Disponible à l'adresse https://hrbaportal.org.

- 4. Synthétiser les discussions et les résultats des consultations organisées de manière à rendre compte avec exactitude de l'éventail des points de vue et contributions recueillis et communiquer ce résumé aux participants.
- 5. Décider conjointement des objectifs du Pacte mondial sur lesquels se concentrer pour une action immédiate, sur la base du processus de consultation et de l'évaluation des besoins.

ACTION 2

ASSURER LA COORDINATION AVEC D'AUTRES PROCESSUS

Il est essentiel de veiller à la cohérence avec d'autres processus pertinents et d'obtenir l'adhésion des acteurs gouvernementaux compétents pour mettre en œuvre avec succès le Pacte mondial.

- 1. Identifier d'autres processus présentant un intérêt pour la mise en œuvre du Pacte mondial, tels que les processus de mise en œuvre du Programme 2030, les plans nationaux sur des questions relatives à la migration comme le développement, la non-discrimination, le logement ou la réduction de la pauvreté, et les stratégies intergouvernementales sur la santé, l'éducation, la protection de l'enfance ou d'autres domaines. Les plans de riposte et de relèvement face à la COVID-19 doivent également être examinés avec soin.
- 2. Examiner la liste des objectifs sélectionnés du Pacte mondial avec les organes chargés de la mise en œuvre des processus pertinents identifiés et avec les acteurs des secteurs concernés tels que la santé, l'éducation, la protection de l'enfance, l'aide sociale, le travail et la justice, que ces secteurs disposent ou non de leurs propres processus nationaux. Cela contribuera à promouvoir la cohérence horizontale.
- **3.** Organiser un atelier de validation pour permettre aux acteurs gouvernementaux compétents d'approuver les objectifs du Pacte mondial sélectionnés.
- 4. Communiquer les résultats de l'atelier de validation à tous les acteurs concernés.